

<https://ricochets.cc/Grenoble-2-juillet-2020-des-gilets-jaunes-au-palais-de-la-justice-on-est-la-face-a-la-repression.html>



# Grenoble 2 juillet : des gilets jaunes au grand palais de la justice, on est là !

- Les Articles -

Publication date: samedi 4 juillet 2020

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Jeudi 2 juillet 2020 a eu lieu un rassemblement de soutien devant le tribunal de Grenoble.

Il s'agissait de [soutenir Tom et Stéphane, et des GJ interpellés le 1er mai dernier à Grenoble, et d'être présents contre la répression dans les quartiers et les mouvements sociaux.](#)

Des gilets jaunes et divers soutiens étaient là, avec un stand, des brochures et affiches, des journaux militants, une petite cantine pour se ravitailler.

Des personnes étaient à nouveau venues de la Drôme pour soutenir Tom et Stéphane.

Des caisses d'anti-répression Drôme et Isère étaient là.



**Grenoble 2 juillet : des gilets jaunes au palais de la justice, on est là !** Rassemblement de soutien devant le grand palais de la répression légale (photo NPA Drôme Ardèche)

La procédure d'entrée au tribunal étant longue et compliquée, à cause des contrôles de sécurité et des distances de sécurité formelles à respecter à l'entrée (mais pas à l'extérieur ni à l'intérieur, lol), **il fallait s'y prendre à l'avance pour avoir la joie de pénétrer masqué dans le grand Temple de la Â« justice Â» au service le plus souvent du système bourgeois et capitaliste.**

Les caméras de surveillance et les couloirs lisses rappelaient qu'ici l'Ordre doit régner face à toutes celles et ceux qui ne sont rien, qui sont juste des pions que la police doit percuter pour que les suivants se tiennent sages, tandis qu'ensuite la Â« justice Â» les condamne à tour de bras pour que la révolte reste inoffensive en restant dans les clous définis et légiférés par et pour les intérêts des puissants.

Ici l'Ordre doit régner face à toutes celles et ceux qui ne sont rien

Pour les gilets jaunes poursuivis suite à une envie de manifester le 1er mai dernier, le tribunal a fait évacuer la salle sous le prétexte de Â« sécurité sanitaire Â».

Pour Tom et Stéphane, ce fut rapide car il s'agissait du rendu de la décision de l'appel. Les retardataires ayant raté l'audience, avec une juge s'adressant au public comme un Roi à sa cour, avaient la satisfaction de tester les toilettes du palais en guise de compensation.

**Puisqu'on doit se tenir tranquille à l'audience sous peine d'exclusion, alors vomissons notre dégoût de cette justice antidémocratique (elle applique des lois et directives issues d'un système politique antidémocratique, et la Â« justice Â» échappe également à tout contrôle démocratique) dans les chiottes.**

Tom a eu la même condamnation qu'en première instance, sans l'inscription au casier judiciaire, tandis que Stéphane a vu ses 12 mois ferme réduit à 8 mois.

Les peines de 3 ans d'interdiction de manif, cette fois circonscrites à Auvergne Rhône-Alpes et Paris, sont maintenues !

## Grenoble 2 juillet : des gilets jaunes au grand palais de la justice, on est là !

---

Quelques chants révoltés (« on est là » version longue, « le pieu »...) sont venus heureusement égayer et fissurer le béton, tandis que le jaune des gilets éclairait le parvis.

Des gilets jaunes du 1er mai grenoblois ont été condamné finalement à des peines purement symboliques (mais condamnés quand même), d'autres relaxés. **Le tribunal a préféré semble-t-il ne pas trop entériner l'arbitraire délirant des flics.**

Bien sûr, les flics impliqués ne seront pas inquiétés pour poursuites et garde à vue abusives envers ces gilets jaunes.

**Après quelques heures à piétiner devant ce palais de verre, dont les façades transparentes masquent mal la noirceur du système qu'il défend et perpétue, il était bon de retrouver des paysages moins sombres.**

► Pour des infos complémentaires :

- [Gilets jaunes, un procès politique perdu par le pouvoir](#) - Six prévenus étaient convoqués ce 2 juillet au palais de justice de Grenoble devant le tribunal correctionnel de Grenoble. Cinq d'entre eux étaient jugés pour ne pas avoir répondu aux sommations de dispersion de la police, lors d'une manifestation des gilets jaunes le 1er mai après midi. La sixième était jugée pour être l'organisatrice de cette manifestation non autorisée.
- [Le reporter Stéphane Trouille est condamné à huit mois ferme en appel](#) - Le reporter Stéphane Trouille a été condamné en appel à 12 mois de prison dont 8 mois ferme, ainsi qu'à trois ans d'interdiction de manifester dans les régions Auvergne-Rhône Alpes et Île-de-France, a-t-il appris à Reporterre. Le procès a eu lieu devant la cour d'appel de Grenoble (Isère) le 4 juin dernier, et les juges ont rendu leur délibéré ce jeudi 2 juillet en début d'après-midi. Il a été reconnu coupable de violence sur personne dépositaire de l'autorité publique, accusation qu'il continue de contester.

Cette peine est allégée par rapport au procès en première instance, qui l'avait condamné à 18 mois de prison dont 12 ferme, et 3 ans d'interdiction de manifester sur tout le territoire français. (...)